

Pierre GENEVIER
18 Rue des Canadiens, App. 227
86000 Poitiers
Tel. : 09 80 73 50 18 ; Mob. : 07 82 85 41 63 ; Courriel : pierre.genevier@laposte.net.

M. Abdulla Shahid, Président de l'AGNU, et Mmes/MM. les Représentants Permanents de pays membres de l'ONU
Mme Lana Nusseibeh, Présidente du Conseil de sécurité (CS), et Mmes/MM. les Représentants de pays membres du CS
Mmes/MM. les Dirigeants de pays membres de l'ONU
M. Antonio Guterres

Poitiers, le 23 mars 2022

Copie : Mme Margrethe Vestager, Mesdames et Messieurs les Candidats à l'élection présidentielle (en France), Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs français, et les députés européens, et Mesdames et Messieurs les Journalistes de la Presse et des Médias.

Objet: Candidature au poste d'*Envoyé du Secrétaire Général pour les technologies* ([PJ no 1](#), EN [PJ no 1.2](#)) ; lettre du 15-1-22 ([PJ no 2](#), EN [PJ no 2.2](#)) à Mme Vestager, aux candidats à l'élection présidentielle en France, et aux parlementaires français et européens; conflit en Ukraine; plainte à la CPI du 10-2-21 ([PJ no 5](#), EN [PJ no 5.2](#)) ; et précédents courriers du 21-6-21 ([PJ no 3](#), [PJ no 3.2](#)), du 23-5-21 ([PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#)), du 23-11-20 ([PJ no 6](#), EN [PJ no 6.2](#)) et du 10-7-20 ([PJ no 7](#), EN [PJ no 7.2](#)).
[<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-cand-tech-env-FR-23-3-22.pdf> ; EN: <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-cand-tech-env-FR-23-3-22.pdf>].

Chers M. Abdulla Shahid, et Mmes/MM. les Représentants Permanents de pays membres de l'ONU,
Chers Mme Lana Nusseibeh, et Mmes/MM. les Représentants de pays membres du CS,
Chers Mesdames et Messieurs les Dirigeants de pays membres de l'ONU,
Cher M. Antonio Guterres,

1. Suite à (a) l'envoi de ma candidature au poste d'*Envoyé pour les technologies* ([PJ no 1](#), EN, [PJ no 1.2](#)),
(b) mes précédents courriers du 21-6-21 ([PJ no 3](#), EN [PJ no 3.2](#)), du 23-5-21 ([PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#)), du 23-11-20
([PJ no 6](#), EN [PJ no 6.2](#)) et du 10-7-20 ([PJ no 7](#), EN [PJ no 7.2](#)), et (c) la plainte à la CPI du 10-2-21 ([PJ no 5](#), EN
[PJ no 5.2](#)), je me permets de vous écrire **(1) pour vous transmettre** la lettre du 15-1-22 ([PJ no 2](#), EN [PJ no 2.2](#)),
que certains d'entre vous ont peut-être déjà reçue) à la Commissaire Européenne à la Concurrence, aux candidats
à l'élection présidentielle en France, et aux parlementaires français et européens (entre autres) sollicitant le
soutien (politique et financier) de la Commission Européenne et des pays membres de l'UE pour demander une
légère adaptation du *Plan d'action de coopération numérique de l'ONU* ([PJ no 8](#), EN [PJ no 8.2](#)) pour y ajouter les
propositions (de projet) que je vous ai proposées de lancer dans la lettre du 23-5-21 ([PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#)), **(2)**
pour faire quelques commentaires (a) sur la lettre du 15-1-22, (b) sur le conflit en Ukraine, (c) sur la plainte à la
CPI, et (d) sur ce que j'ai appelé **les conséquences intellectuelles** de mes accusations (i) *de crime contre*
l'humanité de persécution liées à l'AJ malhonnête en France ou (ii) de violations systématiques des droits de
l'homme sur la population pauvre [dans la lettre du 23-11-20 ([PJ no 6, no 56-65](#), EN [PJ no 6.2, no 56-65](#))], et **(3)**
pour vous encourager tous à faire les concessions nécessaires pour mettre fin au plus vite au conflit terrible en
Ukraine qui a des conséquences considérables pas seulement pour les ukrainiens et les soldats russes qui meurent
et souffrent, mais aussi pour la planète toute entière, et qui s'ajoutent à l'épidémie de Covid 19 meurtrière qui a eu
(et a toujours) aussi de graves conséquences économiques pour le monde entier.

A Le contenu de la lettre du 15-1-22 à Mme Vestager, aux parlementaires français et européens (...).

1) Les efforts faits en France pour dissimuler la malhonnêteté de l'AJ et les accusations de crime contre l'humanité liées.

2. La lettre du 15-1-22 ([PJ no 2](#), lorsque la traduction en anglais sera finie, elle sera à EN [PJ no 2.2](#)) envoyée (a) à la Commissaire Européenne à la Concurrence, (b) aux candidats à l'élection présidentielle, et (c) aux parlementaires français et européens, entre autres, décrit dans **la partie A** les propositions que j'ai faites à l'ONU dans la lettre du 23-5-21 [[PJ no 4, no 82](#), EN [PJ no 4.2, no 82](#)] et le bien-fondé de ma candidature au poste d'*Envoyé du Secrétaire Général pour les technologies* ; puis, dans **la partie B**, elle (a) revient sur le contenu de la plainte à la CPI, (b) résume les injustices dont j'ai été victime (en France et aux USA et décrites dans la plainte à la CPI), et (c) demande à M. Macron, M. Mélenchon, et Mme Taubira de retirer leurs candidatures à l'élection présidentielle en raison des accusations *de crime contre l'humanité* portées contre eux ; et, dans **la partie C**, elle parle des conséquences de mes propositions faites à l'ONU, de la plainte à la CPI, des injustices dont j'ai été victime et de ma candidature au poste d'*Envoyé pour les technologies sur le débat politique du moment* (lié à l'élection présidentielle, entre autres). La lettre demande aussi aux candidats à l'élection présidentielle, et aux journalistes de la presse et des médias **de parler publiquement** de la plainte à la CPI, et de mes propositions faites à l'ONU, notamment celles pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde et en France, mais, **à ce jour**, il n'y a eu **aucune discussion** publique sur ces sujets, alors que **la réforme de la justice** et la lutte contre la délinquance et le crime organisé, entre autres, sont des sujets importants du débat à l'élection présidentielle, et que l'intégrité des candidats est aussi un sujet important pour les français.

3. Aussi, le gouvernement a lancé une (nouvelle) grande *consultation* (appelée *les états généraux de la justice*, [PJ no 2, no 46](#)) qui doit permettre d'élaborer des propositions pour améliorer le fonctionnement de la justice, mais l'AJ malhonnête et mes accusations contre la loi sur l'AJ et *de crime contre l'humanité* **sont** complètement **ignorées** bien qu'il est capital d'améliorer l'AJ si on veut améliorer le fonctionnement et l'intégrité du système de justice (!), donc il a **un effort évident** qui est fait en France **pour dissimuler** (aux français ...) (a) les problèmes de l'AJ (et les accusations *de crime contre l'humanité* liées à l'AJ ... malhonnête), (b) les propositions pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde, (c) **la responsabilité** des politiciens dans ces problèmes d'AJ (...), et (d) mes autres propositions faites à l'ONU, notamment celle sur la gouvernance de l'Internet. Les 3 propositions que je présente pour accélérer la réalisation du *Plan d'action de coopération numérique* et pour aider l'ONU et ses pays membres à atteindre les SDG, à faire respecter les droits de l'homme et à *maintenir la paix et la sécurité internationale* [(1) la proposition de développer (a) un nouveau système d'AJ qui pourrait être utilisé par tous les pays et (b) les 2 applications Internet nécessaires pour implémenter ce système partout dans le monde ([PJ no 4, no 53-62](#), EN [PJ no 4.2, no 53-62](#)) ; (2) la proposition de créer une nouvelle IO dédiée à la gouvernance de l'Internet (... , [PJ no 4, no 67-72](#), EN [PJ no 4.2, no 67-72](#)) ; et (3) la proposition de développer l'alternative au capitalisme de marché ([PJ no 4, no 78-79](#), EN [PJ no 4.2, no 78-79](#).)] sont particulièrement **pertinentes** aujourd'hui, y compris pour la France, même si les experts de l'ONU n'en ont pas parlé dans leur rapport de 2019 comme l'expliquent les lettres du 23-5-21 et du 15-1-22 ([PJ no 2](#), EN [PJ no 2.2](#)).

2) Le financement des propositions présentées dans le cadre de ma candidature au poste d'*Envoyé pour les technologies*.

4. Bien sûr, la réalisation de la première phase de ces propositions, qui est assez complexe, même si c'est

un travail technique d'analyse et de dialogue avec les différentes instances de l'ONU et les représentants et experts de pays membres de l'ONU, entre autres, représente **un coût significatif** qui, si ce travail était attribué au bureau de l'Envoyé pour les technologies, serait pris en charge (principalement) par des donations de pays (et autres contributions extra-budgétaires, il semble), c'est pourquoi, entre autres, j'ai (a) écrit la lettre du 15-1-22 à la Commissaire Européenne à la Concurrence, Mme Vestager, et aux parlementaires européens (entre autres, [PJ no 2](#), EN [PJ no 2.2](#)), et (b) demandé le soutien financier de l'UE et des pays européens ; et, aujourd'hui, je fais de même avec *vous* (plus grand est le nombre de pays qui participent au financement, plus faible sera le coût pour chacun d'entre eux). Une partie des fonds pourrait aussi venir d'entreprises privées qui pourraient être particulièrement intéressées par certaines des propositions comme l'explique dans la lettre du 21-6-21 ([PJ no 3](#), [PJ no 3.2](#)) ; et les pays qui ont participé à la rédaction du Rapport (global) de l'ONU sur les systèmes d'AJ dans le monde (**de 2016**, [PJ no 9](#)), devraient être aussi particulièrement intéressés par la proposition pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde car, comme on va le voir maintenant à no 5, elle répond à presque toutes les demandes et attentes qu'ils ont exprimés dans le rapport.

5. En effet, la lettre du 15-1-22 ([PJ no 2, no 11-13](#), EN [PJ no 2.2, no 11-13](#)) revient aussi en détail sur le rapport de l'ONU sur les systèmes d'AJ dans le monde (**de 2016**, [PJ no 9](#)) et explique que les propositions que je fais sur ce sujet de l'AJ répondent à (presque) toutes les attentes (et demandes) faites par les pays qui ont répondu [par exemple, j'explique au no 12 : '*Le rapport étudie en page 138 ([PJ no 9, p. 138](#)) les réponses à la question quel type d'assistances techniques votre pays bénéficierait le plus (parmi, entre autres, les conseils dans la rédaction de législations, le développement de plan d'action, le développement de critères de qualité pour les fournisseurs d'AJ, le support institutionnel et la formation) ; et la demande dans ces différents domaines est élevée dans pratiquement toutes les régions du monde, donc les propositions faites (développement du nouveau système et des 2 applications Internet globales pour implémenter le système partout dans le monde), qui apportent des solutions ou des formes d'assistances techniques dans chacun des différents domaines étudiés, sont et seraient d'une grande utilité pour tous les pays.*'], ce qui supporte le bien-fondé de mes propositions pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde, et la proposition de lancer ce projet et de donner, entre autres, la responsabilité de la rédaction des spécifications nécessaires pour développer ce nouveau système *au bureau de l'Envoyé pour les technologies*. Pour finir sur ce sujet de la lettre de 15-1-22, j'ai parlé des principales conséquences de mes propositions faites à l'ONU, de mes accusations de crime contre l'humanité liées à l'AJ malhonnête (...) sur le débat politique du moment (notamment le débat de la campagne présidentielle) pour décrire, entre autres, les avantages concrets de mes propositions pour résoudre certains problèmes que les candidats à l'élection présidentielle cherchent à résoudre pour aider les français (justice, immigration non sollicitée,), mais c'était un mois avant le début de la guerre en Ukraine, donc il est important maintenant de faire quelques commentaires particuliers sur le sujet de la guerre en Ukraine.

B Le conflit en Ukraine, les efforts faits pour obtenir la paix, et les liens avec mes propositions.

1) L'importance de parler du lien entre mon travail (propositions, plainte à la CPI,...) et le conflit en Ukraine (...).

6. D'abord, je **ne pense pas** que la guerre en Ukraine diminue (a) le bien-fondé de mes propositions dans le domaine de la coopération numérique, et (b) l'urgence de les réaliser, **au contraire**, cette guerre renforce un peu plus l'importance d'augmenter la coopération numérique entre les pays, en général, et, de réaliser mes

propositions, en particulier ; et j'avais d'ailleurs souligné qu'un des bénéfices de mes propositions était d'aider l'ONU et ses pays membres à maintenir la paix et la sécurité internationale. Mais les conséquences de la guerre risquent d'être terribles **pour tous les pays**, même si c'est l'Ukraine qui en souffre le plus d'abord, surtout si la guerre ne s'arrête pas rapidement, donc il est important pour moi de vous parler du conflit en Ukraine et des liens qu'il y a entre (a) **les propositions** faites à l'ONU, les accusations *de crime contre l'humanité* présentées à la CPI, les commentaires que j'ai fait ces dernières années sur ces différents sujets et d'autres que j'ai abordés dans mes courriers, et (b) **le conflit** en Ukraine et les positions de chacun sur le conflit. Des efforts évidents sont faits presque chaque jour pour essayer de convaincre la Russie et l'Ukraine de cesser le feu et le conflit, sans réel succès à ce jour, donc ce n'est pas une tache facile, mais chaque argument qui pourrait aider à rapprocher les **positions** des différents pays qui sont *des parties* au conflit (Russie, Ukraine, et les pays qui ont sanctionné et sanctionnent la Russie ou fournissent des armes à l'Ukraine), doit être présenté ; et je pense que mes propositions, la plainte à la CPI et certains arguments que j'ai présentés ces dernières années donnent une vision différente de certains problèmes qui sont posés qui n'est pas discutée par la presse et les médias en France (entre autres).

2) Les (ou certaines) causes du conflit.

a) **Les demandes écrites et autres présentées par la Russie.**

7. D'abord, sur les causes du conflit, les demandes écrites dans le domaine *de la sécurité en Europe*, et les autres demandes présentées par la Russie [entre autres, empêcher que l'Ukraine devienne membre de l'OTAN, ou restreindre l'élargissement de l'OTAN, le respect des accords de Minsk et la fin du conflit et des morts dans le Donbass, la reconnaissance de l'annexion de la Crimée,] semblent être les principales causes du conflit en Ukraine pour la Russie, mais, indirectement ou implicitement, il y a forcément aussi une volonté **de mettre fin (1) aux sanctions américaines et européennes** liées au conflit dans le Donbass (commencé en 2014) et à l'annexion de la Crimée, et (2) à **la mise à l'écart** de la Russie sur la scène internationale à cause *de la crise en Ukraine* de 2014. Les sanctions unilatérales contre la Russie (prises en dehors des mécanismes mis en place à l'ONU) appauvriscent et affaiblissent le pays, et maintiennent la Russie (...) en dehors de certains grands rendez-vous internationaux comme le G8, donc elles ont une signification plus qu'économique pour la Russie (sûrement), elles humilient la Russie et lui imputent (**toute**) la responsabilité sur les problèmes en Ukraine (conflit dans le Donbass ...), et, à long terme, elles sont donc forcément **néfastes pour la Russie et pour le monde entier** [je reviens à no 12-15 sur ce sujet des sanctions unilatérales déjà abordé dans la lettre du 23-11-20 ([PJ no 6](#), EN [PJ no 6.2](#)) et du 23-5-21 ([PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#))], donc, même si **le choix** de la guerre n'est pas (pour certains en Ukraine, Europe, USA, au moins) la meilleure façon de procéder pour résoudre ces problèmes (mettre fin aux sanctions, aux morts dans le Donbass...), et il a des conséquences très graves pour des millions de personnes (voire des milliards de personnes), (pour certains en Russie, au moins) ce choix de la guerre suit sûrement une logique rigoureuse, et permet d'adresser **des problèmes intellectuels importants** pour le monde entier (**bien plus légitimes que la volonté de démontrer la supériorité de la race aryenne**), comme la sécurité en Europe, la légitimité des sanctions unilatérales qui contournent le Conseil de sécurité de l'ONU, et le droit de veto de ses membres permanents, la responsabilité des superpuissances nucléaires, et l'importance d'avoir des contrepoids à la puissance militaire et économique des USA (...) et certaines imperfections de la démocratie et de nos institutions.

b) Le non élargissement de l'OTAN semble être une demande presque symbolique (dans le contexte de mes propositions).

8. Si on prend en compte les propositions que j'ai faites pour accélérer la coopération internationale dans le domaine du numérique [création d'une nouvelle IO dédiée à la gouvernance (...) de l'Internet, développement d'un nouveau système d'AJ utilisable partout dans le monde ...], la demande de ne pas élargir l'OTAN est **une demande presque symbolique**, et pourrait vouloir dire seulement '*comment voyez-vous l'évolution du monde à 10 ans ?*' : **(1) un monde** dans lequel tous les pays coopèrent - de plus en plus - pour développer et utiliser des systèmes informatiques et d'information (toujours plus sophistiqués et plus performants) pour apporter à leurs citoyens des services (administratifs, de justice, économiques,) toujours de meilleures qualités et pour améliorer significativement les conditions de vie des gens partout dans le monde (?) ; ou **(2) un monde** dans lequel les pays de l'OTAN et de l'Europe cherchent à utiliser la vulnérabilité des (et à recruter pour l'OTAN... les) anciennes républiques de l'ancienne Union Soviétique (Ukraine, Biélorussie, Géorgie,) pour sanctionner et isoler un peu plus la Russie, le pays aux plus de 6000 bombes nucléaires, qui est **un contrepoids à la puissance militaire des USAs** (important pour **tous** les pays) et, indirectement une voix indépendante et forte dans le monde ? Je ne dis pas que l'OTAN perd de son utilité si on coopère massivement dans le domaine du numérique pour atteindre les SDGs, pour lutter contre le réchauffement climatique, pour protéger notre environnement, pour faire respecter les droits de l'homme, pour aider à *maintenir la paix et la sécurité internationale* (...), mais la diminution des tensions internationales, et la diminution graduelle des ventes d'armes dans le monde, sont **des objectifs globaux souhaitables**, donc il ne serait pas complètement absurde de commencer à repenser le rôle de l'OTAN pour ses pays membres et pour le monde, en prenant en compte (a) le développement des technologies de l'information et (b) les nombreux avantages que la coopération dans le domaine du numérique peut apporter à **tous les pays**, y compris la diminution (i) des principales causes (connues) des conflits, et donc (ii) du nombre de conflits. De plus, l'OTAN a été créé '*pour garantir la liberté et la sécurité de ses membres par des moyens politiques et militaires*', donc limiter l'élargissement de l'OTAN (**à la demande d'un pays** ou d'un groupe de pays) pour empêcher un conflit dévastateur dans un autre pays (comme l'Ukraine ici) pourrait facilement (a) être vu comme **un moyen politique** pour garantir la liberté et la sécurité dans ce pays (aspirant à être membre), et (b) rentrer dans le cadre de l'objectif fixer à la création de l'OTAN. Donc il semble que l'OTAN pourrait continuer de jouer un rôle important pour ses membres (et pour les autres pays) sans chercher à s'agrandir [**tant qu'un seul pays** (ici la Russie) s'oppose à cet agrandissement pour un pays donné ...], et que la demande de la Russie sur la question de l'élargissement de l'OTAN (était et) est une demande que les pays membres de l'**OTAN pourraient** (facilement) **accorder pour mettre fin au conflit** sans revenir sur les objectifs initiaux de l'organisation.

b) Le respect des accords de Minsk et la paix dans le Donbass sont bons pour tous les pays (y compris l'Ukraine).

9. La résolution du conflit dans le Donbass était - et est - une bonne chose pour tout le monde ; un conflit qui tue beaucoup de gens (certaines statistiques donnent plus de 15 000 morts pour ce conflit depuis 2014) est une tragédie qu'il faut arrêter rapidement à tous prix, surtout dans le contexte de la volonté de l'Ukraine de rejoindre l'OTAN et l'Europe (!, pour, entre autres, éviter un possible conflit entre la Russie et l'OTAN ou l'Europe), donc, après des années de négociations qui n'ont abouti à rien, et une épidémie de Covid 19 meurtrière

et économiquement éprouvante, et, en raison des sanctions unilatérales des USA et de l'Europe qui appauvrissent et isolent la Russie, et affectent donc indirectement le monde entier ; la volonté de la Russie de trouver une solution au plus vite pour l'ensemble de ces problèmes a dû petit à petit devenir de plus en plus forte ; mais **il n'y a pas beaucoup de solutions rapides** puisque (a) les négociations n'aboutissent à rien, (b) la Russie n'a pas la puissance économique suffisante pour décourager les USA et les européens de sanctionner la Russie, et (c) elle ne peut pas entrer en conflit avec l'OTAN et l'Europe (car elle doit éviter une guerre nucléaire, no 10) ; et, encore une fois, (d) les sanctions unilatérales sont prises en dehors des mécanismes mis en place à l'ONU pour résoudre ce genre de problèmes entre les pays, donc il n'y a pas de possibilité de dialogue à l'ONU ; **les seules solutions**, qui semblaient apparaître pour la Russie, et qui ont été choisies, étaient donc (1) **l'ultimatum par écrit** envoyé à l'OTAN pour essayer de garantir la sécurité en Europe (auquel l'OTAN n'a pas répondu favorablement), et (2) **un conflit contre l'Ukraine** dont les dirigeants sont (pour la Russie) la cause de tous les problèmes. **En théorie**, l'action militaire de la Russie en Ukraine force la prise de décision sur les différents sujets (l'arrêt du conflit dans le Donbass, la reconnaissance de l'annexion de la Crimée et la fin des sanctions unilatérales liées à ces sujets), et encourage l'Ukraine et M. Zelensky à prendre rapidement en compte les problèmes que rencontre la Russie (en lien avec son statut de puissance nucléaire **contrepoids à la puissance militaire américaine**, no 10), **sauf si** l'Ukraine et M. Zelensky nient à la Russie (ou ignorent) le statut de superpuissance nucléaire (de la Russie et ses souhaits liés) comme ils le font à ce jour, et, à la place, ils demandent des armes et des avions aux USA et à l'Europe, et appellent à plus de sanctions contre la Russie (...) ; et les USA et Européens imposent encore plus de sanctions unilatérales (en dehors des mécanismes mis en place à l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationale) ce qui, indirectement, encourage l'Ukraine à se battre, durcit le conflit, augmente significativement le nombre de victimes (ukrainiennes et russes) et pourrait potentiellement provoquer l'utilisation d'armes nucléaires en Ukraine ou un conflit entre la Russie et l'OTAN ou l'Europe potentiellement nucléaire [certains en Russie pensent donc peut-être que l'Ukraine continue la guerre et fait tuer sa population pour fabriquer ou générer des preuves de crime de guerre (...) qui seront utilisées pour sanctionner et isoler la Russie pendant des décennies.].

c) Les responsabilités particulières de la Russie, un des 2 pays ayant plus de 6000 bombes nucléaires.

10. La Russie et M. Poutine (président d'un pays ayant plus de 6000 bombes nucléaires et **contrepoids à la puissance militaire américaine**) ont **une – grande - responsabilité** pas seulement envers les Russes, mais aussi envers **les habitants du monde entier** car un conflit nucléaire aurait des conséquences dévastatrices pour le monde entier ; la Russie et M. Poutine doivent éviter de se mettre dans une position qui pourrait entraîner un conflit nucléaire avec l'Europe et l'OTAN. M. Biden (président d'un pays ayant plus de 6000 bombes nucléaires et **contrepoids à la puissance militaire Russe**) a exactement la même responsabilité que M. Poutine, et il a récemment fait exactement la même chose que M. Poutine [que ce que M. Poutine cherchait à faire - et cherche - à faire en ce moment avec le conflit en Ukraine, il semble] lorsqu'il refuse d'envoyer des avions de guerre à l'Ukraine (il essaye d'éviter de se mettre dans une situation où il pourrait risquer de déclencher une guerre nucléaire avec la Russie), et on devrait *le* (M. Biden) remercier pour cela bien sûr. **Les sanctions** économiques (unilatérales) très fortes prises à l'encontre de la Russie par certains pays, associées à des envois d'armes légères à l'Ukraine, sont **déjà risquées** surtout pour les

européens [M. Poutine l'a d'ailleurs rappelé verbalement, il semble] et peut être pour l'Ukraine car elles entraînent *le vol* de biens appartenant à la Russie ou à certains de ses habitants ou entreprises, elles appauvrisse la Russie, elles font souffrir les (et mourir certains) russes, et elles pourraient être assimilées à des actes de guerre. **Le refus de l'Ukraine** de reconnaître *le statut de superpuissance nucléaire* et de *contrepoids à la puissance militaire américaine* à la Russie (et son droit de veto à l'ONU) **semble donc être une des causes** importantes du conflit [ou alors bien que les dirigeants ukrainiens (...) disent du mal des dirigeants russes en public, ils doivent en fait penser que ce sont des 'gentlemen' qui n'utiliseront pas la bombe atomique pour mettre fin au conflit rapidement et sauver de nombreuses vies de soldats russes comme l'ont fait les américains au Japon], **ainsi que les sanctions unilatérales**, prises en dehors des mécanismes mis en place à l'ONU pour aider à maintenir la paix et la sécurité internationale, qui appauvissent, humilié, et isolent la Russie, et qui ignorent aussi *le statut de superpuissance nucléaire* et de membre permanent du Conseil de sécurité (**au pouvoir de veto**) de la Russie, et qui, indirectement, imputent à la Russie toute la responsabilité des problèmes en Ukraine depuis la crise de 2014.

11. Cette assertion est encore plus justifiée **quand on sait (1) que** la France est prête à accepter **l'autonomie de la Corse** après quelques manifestations liées à la mort d'un détenu corse en prison **car**, dans ce cas-là, la création de 2 régions autonomes dans le Donbass après 15 000 morts sur 8 ans de conflit (semble être suffisamment cher payé et) apparaît être un compromis ou une concession **plus acceptable** pour arrêter les souffrances imposées à la population Ukrainienne, les destruction de biens, et les souffrances des pauvres à travers le monde qui vont augmenter à cause du conflit en Ukraine ; **(2) que**, dans les 10 prochaines années, l'Ukraine, la région du Donbass, et la Crimée (et la Russie) pourraient toutes utiliser exactement les mêmes systèmes informatiques et d'information avancées (dans des domaines aussi différents que la justice et l'enregistrement des sites Internet ...), et bénéficier de services améliorer pour leur population car, dans ce cas-là, c'est moins grave de savoir (a) que le Donbass est une région autonome (au lieu d'être une région normale de l'Ukraine), et (b) que la Crimée fait partie de la Russie au lieu de l'Ukraine, 2 situations qui, en plus, ne sont pas forcément irréversibles comme l'histoire l'a déjà montré (!) ; **et (3) que** la France utilise son système d'aide juridictionnelle malhonnête pour violer systématiquement les droits de ses pauvres depuis plus de 30 ans, et que certains de ses dirigeants, et en particulier M. Macron, sont accusés d'avoir commis et de commettre *le crime contre l'humanité de persécution* lié à la malhonnêté de l'AJ, car ces accusations sérieuses et bien motivées enlèvent aussi toute légitimité à la France pour sanctionner la Russie comme l'explique la lettre du 23-11-20, et on va le revoir maintenant.

3) Les sanctions unilatérales contre la Russie (...) causent de graves problèmes, elles contournent l'ONU, entre autres.

a) *Les conséquences intellectuels de mes accusations de crime contre l'humanité de persécution.*

12. Dans la lettre du 23-11-20 ([PJ no 4, no 56-65](#), EN [PJ no 4.2, no 56-65](#)), (1) j'ai parlé de ce que j'appelais **les conséquences intellectuelles** de mes accusations *de crime contre l'humanité de persécution* contre certains dirigeants français (ou de violations systématiques des droits des pauvres) sur (notamment) les sanctions de la France (et implicitement de l'Europe) contre la Russie, et expliqué que ces accusations enlevaient **toute légitimité** aux sanctions de la France contre la Russie pour ce qui s'est passé en Ukraine (le Donbass) et pour l'annexion de la Crimée ([PJ no 4, no 57-58](#), EN [PJ no 4.2, no 57-58](#)). Puis, j'ai parlé (2) des conséquences de ces sanctions contre la Russie (a) sur les SDGs et **dans le contexte du Covid 19**, (b) sur le respect des droits de l'homme et la

protection de l'environnement, et (c) sur le désarmement nucléaire et la réforme des institutions internationales ; et (3) des problèmes graves de violations des droits de l'homme qui étaient ignorés par l'Union Européenne ; **tout cela pour montrer** (a) que non seulement les sanctions de la France (et implicitement de l'Union Européenne) contre la Russie, qui contournent les mécanismes mis en place à l'ONU pour aider à *maintenir la paix et la sécurité internationale*, n'étaient pas légitimes (surtout dans le contexte de mes accusations de crime contre l'humanité de persécution liées à l'AJ malhonnête), mais aussi très néfastes à l'Europe, au monde, et à l'ONU qui cherche à aider tous les pays à atteindre les SDGs, à lutter contre le réchauffement climatique, à faire respecter les droits de l'homme (...), et (b) que les sanctions ont surtout pour but d'effacer toute responsabilité de la France dans le problème (dans le conflit dans le Donbass et l'annexion de la Crimée qu'ils utilisaient pour sanctionner la Russie) et de diminuer aux yeux des français la malhonnêteté de ses politiciens, pourtant M. Macron et la France sont restés silencieux sur mes accusations (...) et leurs conséquences (!). **La France** (...) n'est pas *un juge impartial et n'a pas de leçons à donner* surtout quand ses dirigeants et ses plus hauts juges commettent *un* [ou sont sous le coup d'accusations sérieuses de] *crime contre l'humanité* [ou, au minimum, violations systématiques de droits de l'homme sur la population pauvre depuis plus de 30 ans (!) qu'ils refusent de prendre en compte, et auxquelles ils refusent de répondre].

b) L'infraction pénale *de recel profit* pour qualifier le comportement qui tend à profiter d'un crime.

13. Je suis revenu sur cette analyse ou réflexion générale sur *la signification* (et les conséquences,) de mes accusations *de crime contre l'humanité* (autres que *la description d'un acte criminel* commis par des dirigeants politiques, des juges, ... français) dans la lettre du 23-5-21 ([PJ no 4, no 39-43](#), EN [PJ no 4.2, no 39-43](#)) ; et je suis même allé plus loin en utilisant l'infraction pénale *de recel profit* (telle qu'elle est définie en France) pour expliquer que *les sanctions unilatérales* sont d'une certaine manière **illégales** au regard de la loi française. Les sanctions récentes très fortes utilisées contre la Russie [comme le gel des biens ou richesses de certains citoyens] pourraient être (et sont) comparées (par les russes) aux lois que l'Allemagne nazi avait mises en place pour voler les biens des juifs durant la seconde guerre mondiale [comme les œuvres d'art, les maisons (...)] ; et, encore une fois, ces sanctions unilatérales **ne sont pas** basées sur des décisions du (ou autorisées par le) Conseil de sécurité de l'ONU, donc elles ne sont pas réellement *légitives*, même si l'objectif officiel de ces sanctions est d'affaiblir la Russie pour lui faire renoncer à la guerre (un objectif présenté comme humainement justifié **qui reste dangereux**) ; et elles peuvent être vues par certains en Russie, au moins, comme des moyens d'exonérer les pays qui les imposent, de toutes responsabilités dans la guerre, alors que ces pays deviennent forcément **des parties** à ce conflit lorsqu'ils sanctionnent la Russie [et, pour ceux qui sanctionnaient la Russie avant le conflit, ils étaient déjà des parties au conflit dès qu'il a commencé, et ils étaient même des parties qui ont une responsabilité directe dans le conflit encours]. **La Russie**, ses dirigeants et ses intellectuels **pensent** peut-être aussi que les sanctions de la France (...) ne sont **pas légitives** et sont **néfastes** pas seulement à la Russie, mais aussi **au monde entier** ; mais la Russie, elle, a plus de 6000 bombes nucléaires, donc elle ne peut pas vraiment se plaindre (ou pleurer en disant qu'elle est victime d'une injustice), elle a des moyens d'action, même si pas autant de moyens financiers que la France et que l'Europe (M. Poutine a, je crois, à plusieurs reprises, expliqué que le dialogue au Conseil de sécurité était la seule solution pour résoudre les problèmes en Ukraine et avec la Russie, pas les sanctions, mais sans succès).

c) Les incohérences dans le raisonnement lié aux sanctions, et l'importance de la question de la légitimité des sanctions.

14. En plus, il y a parfois des incohérences dans le raisonnement qui est utilisé pour justifier les sanctions contre la Russie ; en effet la résolution de l'AGNU du 1-3-22 ([PJ no 10](#), EN [PJ no 10.2](#)) et la violation de la Charte de l'ONU sont utilisées par M. Macron pour attribuer toute la responsabilité du conflit à M. Poutine (et à la Russie) et pour justifier les fortes sanctions contre la Russie pour le conflit en Ukraine (prises en dehors des mécanismes mis en place à l'ONU), mais, en même temps, M. Macron (et la France qui utilise de temps en temps son droit de veto à l'ONU) ignore (nt) la Charte de l'ONU lorsqu'il (s) contournent le Conseil de sécurité (et le droit de veto de la Russie) pour sanctionner la Russie et risque (nt) par la même un conflit (peut-être nucléaire) comme on l'a vu plus haut. A part pour M. Macron, je ne doute pas que tous les pays qui sanctionnent fortement la Russie en raison du conflit (et leurs dirigeants) le font parce qu'ils pensent bien faire (et, entre autres, qu'ils pensent qu'ils aident à résoudre le conflit), mais il y a quand même, je pense, des arguments forts qui supportent **le fait** que de contourner l'ONU pour sanctionner unilatéralement un pays **(1) est néfaste à l'ONU** ('*les sanctions unilatérales contre la Russie torpillent même le travail de l'ONU*', comme l'explique la lettre du 23-11-20, [PJ no 4, no 56-65](#)), et au monde entier, et **(2) est dangereux pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale**, surtout quand un des pays qui participent aux sanctions (ici la France) viole systématiquement les droits fondamentaux d'une partie importante de sa population, et ses dirigeants sont sous le coup d'accusations sérieuses de crime contre l'humanité (dans ce cas-là on ne peut pas vraiment dire que '*l'agression de l'Ukraine par la Russie était injustifiée et non provoquée*'). Ces sanctions unilatérales sont aussi une façon d'instaurer **la loi (ou la dictature) du plus fort économiquement** [si un groupe de pays très riches envahit (et détruit complètement) un autre pays (comme l'Iraq) pour une question de sécurité, par exemple sur la base d'un mensonge lié à l'existence d'armes de destruction massive (qui en fait n'existent pas), ils ne sont pas responsables et pas sanctionnés parce qu'ils sont trop riches pour être sanctionnés], et elles diminuent les chances de réformer l'ONU (notamment son Conseil de sécurité...).

15. Cette question de la légitimité, de l'intérêt et des conséquences pour l'ONU et le monde des sanctions unilatérales qui contournent le Conseil de sécurité, n'a – à ma connaissance - pas été discutée par l'Assemblée Générale de l'ONU (AGNU), pourtant je suis sûr que vous comprenez **(1) les arguments** que j'ai présentés dans mes précédentes lettres et ici sur ce sujet, et qui supportent le fait que de contourner l'ONU n'est pas bon pour aider l'ONU et le monde à résoudre les problèmes graves qu'ils ont à résoudre ; **(2) pourquoi** je préconise - à la place - des actions globales de coopération numérique pour aider **tous les pays en même temps** à améliorer leurs systèmes de justice, économiques administratifs (...) ; **(3) pourquoi** cette question est **encore plus importante aujourd'hui**, après le début du conflit en Ukraine, et quand on sait (a) qu'il y a une élection présidentielle en France, et (b) que M. Macron (et d'autres candidats, M. Mélenchon) refuse (nt) de parler de mes accusations contre l'AJ et de crime contre l'humanité, de mes propositions faites à l'ONU, **pour dissimuler**, aux français, les accusations portées contre eux, et, aux habitants du monde entier, leur responsabilité (i) dans le conflit en Ukraine, (ii) dans les dizaines de milliers de morts, et (iii) dans les milliards d'euros de biens perdus ou détruits ; **et (4) pourquoi** vous devez **en** parler publiquement pour aider à résoudre le conflit en Ukraine et pour aider les français à réformer leur société. En particulier les dirigeants européens et la Commission européenne devraient dénoncer le comportement malhonnête de M. Macron et d'autres candidats qui manipulent la démocratie, mentent aux français, dissimulent les problèmes évidents de la loi sur l'AJ (et les solutions pour les résoudre), et s'acharnent sur un citoyen français qui a travaillé dur pour faire des propositions qui sont dans l'intérêt de tous.

[Je ne pourrais pas vous parler de ces problèmes si je n'avais pas fait - **pendant les 30 dernières années** - un travail long et difficile **qui m'a permis** d'accumuler (a) des preuves des injustices graves dont j'ai été victime, et de la malhonnêteté de l'AJ en France et des politiciens et juges sur ce sujet, et (b) les connaissances et l'expérience nécessaires (i) pour les présenter devant différentes cours de justice nationales et internationales (même si mes requêtes n'ont pas été jugées honnêtement à ce jour, no 17), (ii) pour faire des propositions complexes dans le domaine de la coopération numérique, notamment pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde, et (iii) pour me porter plusieurs fois candidat pour un poste à l'ONU ces dernières 25 ans environ, ce qui implicitement explique que je pense que l'ONU a **un rôle important** à jouer pour aider ses pays membres à résoudre les problèmes graves qu'ils ont à résoudre, et que ce n'est pas bon de contourner l'ONU pour sanctionner un pays, **même si je comprends aussi que certains des mécanismes mis en place à l'ONU il y a plus de 70 ans, mériteraient d'être améliorés.**].

4) La responsabilité de M. Macron et de la France dans le conflit en Ukraine.

a) **La volonté de dissimuler les problèmes de l'AJ en France affecte des milliards de personnes dans le monde.**

16. Après mes courriers du 23-5-21 ([PJ no 4](#), EN [PJ no 4.2](#)), du 23-11-20 ([PJ no 6](#), EN [PJ no 6.2](#)) et du 10-7-20 ([PJ no 7](#), EN [PJ no 7.2](#)), M. Macron et les politiciens français auraient pu **et dû (1) répondre** précisément (ou tout court) à (a) mes accusations *de crime contre l'humanité* ou de violations systématiques des droit des pauvres, et (b) ma réflexion sur *leurs conséquences intellectuelles* sur les sanctions contre la Russie (entre autres), ou au minimum parler publiquement des problèmes graves de la loi sur l'AJ que ces accusations mettaient (mettent) en avant et que les français devaient (doivent) connaître (et, pour M. Macron, (c) même demander lui même à la CPI de *la phase II de l'enquête préliminaire sur ma plainte* pour qu'une étude indépendante et publique soit faite sur ces problèmes et mes accusations) ; **(2) parler** publiquement de mes propositions pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde et des autres propositions dans le domaine de la coopération numérique qui sont bonnes pour tous les pays et pour aider *à maintenir la paix et la sécurité internationale* ; **et (3) corriger** les graves injustices dont j'ai été victime à cause de l'AJ malhonnête (...), et qui me maintiennent dans la pauvreté depuis de nombreuses années déjà, **mais** ils ne l'ont pas fait pour, entre autres, couvrir leur malhonnêteté sur ce sujet de l'AJ depuis 30 ans (pour certains), pour continuer de me voler, de me harceler moralement, et de me maintenir dans la pauvreté, et pour maintenir un système de justice corrompu. Et récemment, **ils** (les politiciens français, y compris M. Macron) **sont à nouveau** restés silencieux à la suite de mon courrier du 15-1-22 ([PJ no 2](#), EN [PJ no 2.2](#)) leur demandant à nouveau de parler publiquement de ses sujets [(a) de mes accusations contre l'AJ et *de crime contre l'humanité de persécution* liées à la malhonnêteté de la loi sur l'AJ (...) portées contre certains des candidats à l'élection présidentielle (entre autres), (b) des injustices dont j'ai été victime, et (c) des propositions présentées à l'ONU], **manipulant** par là-même (i) **le débat à l'élection** présidentielle, (ii) le processus démocratique (!), et (iii) **les discussions** sur la résolution du conflit en Ukraine **(1) car** ces différents sujets concernent tous les français, et ils mettent en avant (a) le vol systématique des pauvres qui se présentent devant la justice en France, (b) la malhonnêteté de l'AJ, (c) le manque d'intégrité de M. Macron et M. Mélenchon, entre autres ; et (d) la responsabilité de M. Macron dans la mort de dizaines de milliers de personnes déjà et des destructions de biens considérables en Ukraine ; **(2) car** M. Macron est un des négociateurs de l'Union européenne en contact régulier avec M. Poutine et les autres Chefs d'État européens (...), et il a un intérêt évident à ne pas parler des accusations de crime contre l'humanité (...).

b) **Mes accusations contre la loi sur l'AJ et de crime contre l'humanité sont bien-fondés.**

17. Comme la lettre du 15-1-22 ([PJ no 2, no 36](#), EN [PJ no 2.2, no 36](#)) l'explique au **no 36**, '*les preuves de la*

malhonnêteté de l’AJ et du bien-fondé de la plainte pour crime contre l’humanité de persécution sont nombreuses et indiscutables’ et pourtant ‘toutes les décisions qui ont été prises sur mes QPCs et requêtes (ou plainte) contre l’AJ par les juridictions en France, par la CEDH, et même par la CEDH **sont très malhonnêtes** (et/ou très imprécises)’ ; et au **no 47**, la lettre explique comment les juges en France ont triché pour ne pas juger honnêtement la question sur l’AJ [‘ils ont triché et menti (notamment sur une date de saisie pour le Conseil constitutionnel), et présenté des arguments complètement stupides (du genre l’AJ n’est pas **inconstitutionnelle** parce que son but est de garantir le droit à un recours effectif des pauvres devant la justice !) – à répétition de 2014 à 2020 (dans 6 ou 7 QPCs) - sur le sujet capital de l’institutionnalité de l’AJ, pour maintenir (a) leur **lien privilégié** avec les avocats, (b) des avantages indus, et (c) **une justice corrompue** (entre autres, par les obligations du ministère d’avocats liées à l’AJ)’], donc **la malhonnêteté** de M. Macron et de la France, de ses juges et de ses politiciens, **est évidente**, pourtant pour l’instant, la CEDH, la Commissaire aux droits de l’homme du COE (et la CPI) sont restés silencieux sur ces problèmes, alors que, comme on vient de le voir, cela affecte la légitimité des sanctions de la France (et implicitement celles de l’Europe) contre la Russie, et donne une responsabilité à la France et à M. Macron dans le conflit en Ukraine et dans l’absence de résolution rapide du conflit. Je pense donc que M. Macron devrait (1) **admettre** en urgence sa responsabilité et celle de la France dans le conflit en Ukraine ; (2) **retirer** sa candidature à l’élection présidentielle (et encourager **M. Mélenchon**, responsable de certaines des injustices dont j’ai été victime, à retirer aussi sa candidature) ; (3) **expliquer** aux dirigeants **ukrainiens** et européens et du monde (a) **pourquoi les sanctions** de la France contre la Russie ne sont pas légitimes quand la France viole systématiquement les droits fondamentaux de ses pauvres, et attribuent une responsabilité à la France dans le conflit en Ukraine, et (b) **pourquoi les solutions** globales de coopération numérique que je propose seraient plus utiles (que les sanctions) pour aider les pays à résoudre leurs problèmes (SDGs, environnement,) et à maintenir la paix et la sécurité internationale, et **font** (a) de la création des 2 régions autonomes de Donetsk et de Lougansk et (b) de la reconnaissance de l’annexion de la Crimée des compromis acceptables (pour l’Ukraine) pour mettre fin à la guerre (**no 11**), et (c) du non élargissement de l’OTAN (tant qu’un seul pays s’y oppose) une solution politique acceptable (pour ses membres) pour éviter des conflits et mettre fin au conflit en Ukraine (no 8) ; et (4) **encourager** (a) les pays européens et les autres pays qui sanctionnent la Russie, à mettre fin à toutes leurs sanctions unilatérales pour mettre fin à la guerre, et les pays européens à ne pas prendre un nouveau membre dans l’UE tant qu’un seul pays s’y oppose par respect pour les pays du monde entier, (b) les pays membres de l’OTAN à ne pas élargir le nombre de ses membres **tant qu’un seul pays s’y oppose** pour mettre fin à la guerre, (c) l’Ukraine à accepter la création des 2 régions autonomes de Lougansk et Donetsk, et à reconnaître l’annexion de la Crimée par la Russie, et (d) la Russie à stopper la guerre en Ukraine et à offrir de participer à la reconstruction des 2 régions autonomes de Lougansk et Donetsk.

5) Conséquences à long terme de la malhonnêteté de l’AJ, et nouvelle demande à la CPI de lancer la phase II de l’EP.

18. Le 10-9-21, j’avais demandé à M. Khan, nouveau procureur de la CPI, de reconsidérer la décision ([PJ no 13](#)) du 6-5-21 de sa prédécesseur ([PJ no 12](#), EN [PJ no 12.2](#)), mais il n’a pas répondu, donc je lui ai écrit à nouveau le 10-3-22 ([PJ no 11](#), EN [PJ no 11.2](#)) (1) **pour lui décrire** (a) des conséquences graves **à long terme** (sur la retraite de certains pauvres victimes) de la malhonnêteté de l’AJ qui affectent **la gravité du crime contre**

l'humanité décrit dans ma plainte [la malhonnêteté de la loi sur l'AJ (des OMAs ...) n'entraîne pas juste des pertes injustes et illégales d'un emploi, des pertes de compensation pour un préjudice subi, ou une année de plus passée en prison (...), elle peut aussi avoir des conséquences à long terme (a) sur la date de l'obtention de la retraite et (b) sur le montant de la retraite auquel les pauvres ont droit ; dans mon cas, bien que j'ai travaillé (sans discontinuer) plus de 42 ans, je n'ai pas obtenu les 41 ans et 6 mois de cotisations ou de trimestres nécessaires pour obtenir la retraite à cause des injustices graves dont j'ai été victime (et j'ai même presque 20 ans qui sont manquants)], et (b) les nouveaux efforts faits par les politiciens français pour dissimuler la malhonnêteté de l'AJ en France et leurs responsabilités dans ces problèmes d'AJ et dans les injustices dont les pauvres sont victimes y compris moi ; (2) pour souligner le fait que tous les pays sont concernés par mes propositions pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde et que des milliards de personnes pauvres et moins pauvres sont exposées à des injustices graves liées à la malhonnêteté des systèmes d'AJ dans leurs pays, et qu'il est donc important que la CPI lance *la phase II de l'enquête préliminaire sur ma plainte* pour leur donner un point de vue indépendant sur les problèmes de l'AJ en France (et peut-être aussi sur les solutions pour les résoudre), et (3) pour lui demander le lancement en urgence de *la phase II de l'enquête préliminaire sur ma plainte* (a) pour que les français au minimum soient informés des problèmes de l'AJ (avant l'élection présidentielle) et (b) pour que les pays du monde entier puissent avoir un point de vue (ou une analyse détaillée) indépendant (e) sur les (des) différents problèmes de l'AJ en France que j'ai décrits et qui entraînent la violation systématique des droits des pauvres (et peut-être aussi un point de vue sur les solutions présentées pour résoudre ces problèmes). Environ 14 millions de pauvres en France sont dépendants de l'AJ pour se défendre en justice, mais, dans le monde, il y a en a des milliards, et les systèmes d'AJ sont parfois pire que le système français (ou inexistant), donc il y a une urgence évidente à parler publiquement des problèmes de l'AJ (et de leurs conséquences) et à lancer *la phase II de l'enquête préliminaire sur ma plainte*, et le refus de le faire affecte l'intégrité de l'élection en France et des discussions pour résoudre le conflit en Ukraine.

D Conclusion.

1) La lettre du 15-1-22 confirme le bien-fondé de mes propositions pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde.

19. En résumé, la lettre du 15-1-22 ([PJ no 2](#), EN [PJ no 2.2](#)) analyse en détail le contenu du rapport de l'ONU sur les systèmes d'AJ dans le monde ([de 2016, PJ no 9](#)), et confirme le **bien-fondé** de mes propositions pour améliorer les systèmes d'AJ dans le monde, entre autres, puisque ces propositions répondent à (presque) toutes les attentes (et demandes) faites par les pays qui ont répondu au questionnaire utilisé par l'ONU pour rédiger le rapport de 2016 (no 5). La lettre du 15-1-22 demande aussi le soutien politique et financier de l'UE et des pays européens pour demander à l'ONU de changer légèrement *son Plan d'action de coopération du numérique* ([PJ no 8](#), EN [PJ no 8.2](#)) pour ajouter les 3 propositions de projets que je vous avais décrites dans ma lettre du 23-5-21 ([PJ no 4, no 82](#), EN [PJ no 4.2, no 82](#)) ; et, aujourd'hui, je vous demande à tous ce même soutien politique et financier (no 4). La guerre en Ukraine est une tragédie qu'il faut stopper au plus vite, et, bien sûr, il faut aussi mettre fin aux désaccords importants entre les pays qui sont apparus après le début du conflit et qui ont été les causes du conflit, donc plus haut j'ai parlé des liens entre entre (a) les **propositions** faites à l'ONU, les accusations *de crime contre l'humanité* présentées à la CPI, et les commentaires que j'ai fait dans mes courriers, et (b) le **conflit** en Ukraine et les positions de chacun sur le conflit, pour essayer de donner une vision différente de certains des problèmes qui sont posés (no 7-18), et j'ai parlé notamment des sanctions unilatérales prises contre la Russie (no 12-15).

2) Les sanctions unilatérales, qui contournent l'ONU, créent de la pauvreté et torpillent le travail de l'ONU.

20. Les sanctions unilatérales, qui contournent les mécanismes mis en place à l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationale, sont dangereuses pour tous [et **particulièrement illégitimes** lorsqu'un pays qui les impose, le fait pour couvrir la commission d'*'un crime contre l'humanité* ou au minimum des violations systématiques des droits de l'homme sur la population pauvre (faisant des dizaines de milliers, voire des centaines de milliers ou même millions de victimes), comme c'est le cas de la France] ; et celles contre la Russie, qui en plus contournent son pouvoir de veto [et qui l'ont isolé et appauvri, alors qu'elle a un rôle important à jouer dans le monde puisqu'elle est d'une certaine manière et entre autres, *un contrepoids à la puissance militaire américaine*, no 10], ont été aggravées ces dernières années par **l'épidémie de Covid 19** (qui a eu des conséquences économiques sérieuses partout et a plongé des dizaines de millions de personnes dans la pauvreté), et ont donc été, implicitement, une des causes du conflit en Ukraine ; je vous encourage donc tous **(a) à réfléchir** sur le sujet des sanctions unilatérales et de leurs conséquences pour l'ONU (...), **(b) à prendre** en compte le rôle qu'elles ont pu jouer dans le conflit dans vos efforts pour mettre fin au conflit en Ukraine, et **(c) à préférer** (à ce genre de sanctions) des actions globales de coopération (notamment dans le domaine du numérique) qui aident tous les pays (à résoudre leurs problèmes) et tous les habitants du monde. L'ONU et le monde ont besoin de **tous les pays** pour résoudre les problèmes graves qu'ils ont à résoudre [vaincre la pauvreté, protéger l'environnement, lutter contre le réchauffement climatique, faire respecter les droits de l'homme et maintenir la paix et la sécurité internationale, entre autres,], donc il ne faut pas chercher à isoler ou à appauvrir un pays quel qu'il soit, il faut mettre fin au conflit en Ukraine au plus vite, et travailler tous ensemble pour faire revenir les réfugiés et pour reconstruire l'Ukraine rapidement, et il faut mettre en place en commun des systèmes informatiques avancés pour améliorer les conditions de vie de tous les habitants de la planète (y compris en Ukraine et en Russie) et ressortir plus fort du conflit que l'on ne l'était avant.

3) M. Macron et la France ont une responsabilité importante dans le conflit en Ukraine.

21. **Les efforts évidents** faits par M. Macron, et par la France et ses politiciens, entre autres, (1) pour dissimuler (a) les problèmes de l'AJ en France, (b) les accusations de *crime contre l'humanité de persécution* liées à la malhonnêteté de l'AJ (ou au minimum **les violations systématiques de droits** de l'homme sur la population pauvre), et (c) les propositions que j'ai faites à l'ONU, et qui sont dans l'intérêt de tous ; et (2) pour me harceler moralement, me maintenir dans la pauvreté et me voler le droit à la justice, alors que je travaille sur des projets qui sont utiles à tous les pays, **causent un grave préjudice** au monde entier car (a) ils diminuent le bien-fondé et la pertinence de mes propositions dans le domaine de la coopération numérique, et freinent leur réalisation, et ils empêchent la résolution rapide du conflit en Ukraine en dissimulant la responsabilité de M. Macron et de la France dans ce conflit. En effet, **(a) les accusations de crime contre l'humanité** contre M. Macron, M. Mélenchon, entre autres personnalités françaises, ou, au minimum, (b) les violations systématiques de droits de l'homme sur la population pauvre, **enlèvent toute légitimité** aux sanctions de la France contre la Russie, et mettent en avant la responsabilité importante de M. Macron et de la France dans le conflit en Ukraine, donc M. Macron devrait **(1) retirer** sa candidature à l'élection présidentielle (et encourager M. Mélenchon à faire de même), **(2) admettre** en urgence la malhonnêteté de l'AJ en France et sa responsabilité dans le conflit en Ukraine, **(3) expliquer** aux dirigeants ukrainiens et européens et du monde **(a) pourquoi les sanctions** de la France contre la Russie ne sont pas légitimes quand la France viole systématiquement les droits fondamentaux de ses pauvres, et **(b) pourquoi** les

solutions globales de coopération numérique que je propose seraient plus utiles (que les sanctions) pour aider les pays à résoudre leurs problèmes (SDGs, environnement,) et à maintenir la paix et la sécurité internationale, et **font** (*i*) de la création des régions autonomes de Donetsk et de Lougansk et (*ii*) de la reconnaissance de l'annexion de la Crimée des compromis acceptables (pour l'Ukraine) pour mettre fin à la guerre (no 11), et (*iii*) du non élargissement de l'OTAN (tant qu'un seul pays s'y oppose) une solution politique acceptable pour éviter des conflits ou mettre fin au conflit en Ukraine (no 8) ; **et (3) encourager** (a) les pays européens et les autres pays qui sanctionnent la Russie, à mettre fin à toutes leurs sanctions unilatérales pour mettre fin au conflit, et les pays européens à ne pas prendre un nouveau membre dans l'UE tant qu'un seul pays s'y oppose par respect pour les pays du monde entier, (b) les pays membres de l'OTAN à ne pas élargir le nombre de ses membres **tant qu'un seul pays s'y oppose** pour mettre fin au conflit et par respect pour les autres pays, (c) l'Ukraine à accepter la création des 2 régions autonomes de Lougansk et Donetsk, et à reconnaître l'annexion de la Crimée par la Russie, et (d) la Russie à stopper la guerre en Ukraine et à offrir de participer à la reconstruction des 2 régions autonomes de Lougansk et Donetsk. Et si M. Macron et la France restent à nouveau silencieux sur ces sujets, les dirigeants européens et la Commission européenne (entre autres) devraient dénoncer le comportement malhonnête de M. Macron et de la France qui manipulent la démocratie, mentent aux français, dissimulent les problèmes évidents de la loi sur l'AJ (et les solutions pour les résoudre), et s'acharnent depuis des années sur un citoyen français qui a travaillé dur pour faire des propositions qui sont dans l'intérêt de tous.

22. Je ne pourrai pas envoyer cette lettre à toutes les personnes mentionnées en entête, donc je **vous** serais reconnaissant si '**vous**' pouviez la transmettre à ceux que je n'ai pas pu joindre ; et dès que la traduction en anglais de la lettre sera finie, elle sera accessible à l'adresse Internet listée dans l'Objet au début de la lettre [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-cand-tech-env-EN-23-3-22.pdf>]. En vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à cette lettre, je vous prie d'agrérer, Chers M. Abdulla Shahid, et Mmes/MM. les Représentants Permanents de pays membres de l'ONU, Chers Mme Lana Nusseibeh, et Mmes/MM. les Représentants de pays membres du CS, Chers Mesdames et Messieurs les Dirigeants de pays membres de l'ONU, Cher M. Antonio Guterres, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pierre Genevier

PS. : Si vous avez des difficultés à accéder aux pièces jointes à travers les liens Internet, dites le moi, et je vous enverrai les versions PDF des documents par courriel.

Pièces jointes.

- PJ no 1 : Candidature, Envoyé pour les technologies,[<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/UN-Envoy-Technology-appli-FR-15-1-22.pdf>] ;
Candidature, Envoy on Technology EN (1.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/UN-Envoy-Technology-appli-EN-15-1-22.pdf>] ;
PJ no 2 : Lettre de du 17-1-22 à Mme Vestager (...) : [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-cand-dep-sen-FR-15-1-22.pdf>] ;
PJ no 3 : Lettre du 21-6-21, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-2-FR-21-6-21.pdf>],
EN (4.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-2-FR-21-6-21.pdf>].
PJ no 4 : Lettre du 23-5-21, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-FR-23-5-21.pdf>], EN (4.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-UNGA-UNSC-CPIM-COE-EN-23-5-21.pdf>]. PJ no 5 : Lettre du 10-2-21 à la CPI, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/plainte-art-15-CPI-EN-10-2-21.pdf>], EN (0.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/plainte-art-15-CPI-EN-10-2-21.pdf>] ; PJ no 6 : Lettre du 23-11-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-CPI-UNSC-COE-reqno3-5-FR-23-11-20.pdf>], EN (1.2) [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-CPI-UNSC-COE-reqno3-5-FR-23-11-20.pdf>] ; PJ no 7 : Lettre du 10-7-20, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-pace-UNSC-EU-reqno2-FR-10-7-20.pdf>], EN (2.2) [<http://www.pierregenevier.eu/npdf2/let-pace-UNSC-EU-reqno2-FR-10-7-20.pdf>] ; PJ no 8 : Roadmap for digital cooperation 29- mai 2020 version FR, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/di-road-map-UN-FR-2020.pdf>] ; PJ no 9 : Global study on legal aid UN 2016, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/Global-Study-Legal-Aid-UN-2016.pdf>].
PJ no 10 : Résolution de l'ONU du 28-2-22, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/UN-resolution-prop-Ukraine-FR-28-2-22.pdf>].
Résolution de l'ONU EN du 28-2-22 (10.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/UN-resolution-prop-Ukraine-FR-28-2-22.pdf>].
PJ no 11 : Lettre au procureur de la CPI du 10-3-22, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-no2-to-ICC-Prose-Khan-EN-10-3-22.pdf>].
EN (0.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-no2-to-ICC-Prose-Khan-EN-10-3-22.pdf>].
PJ no 12 : Lettre du 10-9-21 à M. Khan, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-to-ICC-Prosecutor-FR-10-9-21.pdf>], EN (0.2), [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let-to-ICC-Prosecutor-FR-10-9-21.pdf>]. PJ no 13 : Décision CPI, 6-5-21, [<http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/decision-CPI-6-5-21.pdf>].